

RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE Extra ORDINAIRE

19 Septembre 2014

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extra Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif aux modalités et conditions d'augmentation du capital de la société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » réservé au partenaire stratégique approuve :

- L'augmentation du capital d'un montant de 25 000 000 dinars répartie en 5 000 000 actions de valeur nominale de 5 dinars, passant le capital de 75 000 000 dinars à 100 000 000 dinars.
- Cette augmentation sera réservée à un partenaire stratégique pour détenir 25% du capital social de la société ;
- L'accord de principe de la suppression de droit préférentiel de souscription à l'augmentation du capital

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant légal pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Le Président Directeur Général


LAMIA BEN MAHMOUD